

Devenez Pilote de la Bienveillance dans votre établissement

Objectifs

Le "réfèrent bienveillance certifié " en secteur social et médico-social dispose des connaissances lui permettant de prévenir les situations de maltraitance, et de mettre en place des pratiques favorisant la bienveillance au sein de l'établissement ou du service. C'est un maillon indispensable pour renforcer les bonnes pratiques des professionnels, et répondre ainsi aux exigences liées à l'accompagnement des personnes et aux recommandations de l'ANESM/HAS.

La formation mise en oeuvre par le cabinet TLC permet de vous faire bénéficier de nos pratiques quotidiennes d'audit, de conseil et de formation dans le champ de la bienveillance. Nos résultats à la certification sont supérieurs à 95% (2016).

Les objectifs opérationnels :

- Connaître le **cadre réglementaire** lié à la bienveillance et à la prévention de la maltraitance
- Maîtriser les **recommandations ANESM/HAS** liées à la promotion de la bienveillance
- Connaître les **outils et méthodes** liés à la maîtrise du **rôle de réfèrent bienveillance**

Les plus de ce programme

Formation réalisée en partenariat avec l'IRTS IDF

- Formation déclarée conforme au cahier des charges d'AFNOR CERTIFICATION n° CERTI I 1069 et enregistrée sous le numéro RFB-003.
- L'examen **AFNOR CERTIFICATION** (optionnel) : L'évaluation (sous forme de QCM) se déroule en 2 heures. Elle permet de devenir "réfèrent bienveillance certifié" (carte individuelle).
- **Pré requis pour se présenter à la certification** : Formation niveau V minimum et 1 an d'expérience dans le secteur santé social
- Toutes les journées de formation sont obligatoires pour pouvoir se présenter à l'examen de certification.
- **Préparation de l'examen** : Des QCM, mises en situation, et cas pratiques sont répartis tout au long de la formation, afin de garantir un apprentissage régulier, et de revenir sur des notions si besoin
- **L'expertise de l'équipe pédagogique** : Des consultants-formateurs, professionnels du secteur, à la fois auditeurs qualité et habilités par l'ANESM.

- **Rôles, missions, actions et responsabilités du réfèrent**
- **Le cadre réglementaire**

Le Code de l'Action Sociale et des Familles, le Code Pénal, le rôle de l'ARS dans la prévention de la maltraitance et la promotion de la bienveillance,

- **Le cadre de la maltraitance, le concept de bienveillance**

La lutte contre la maltraitance : définitions, identifications, sanctions, conduite à tenir. Le développement de la bienveillance : le respect des droits des usagers/ résidents, les outils réglementaires, les procédures liées au développement de la bienveillance

- **Les recommandations ANESM et HAS**

Les recommandations de l'ANESM et les programmes dans lesquels elles s'inscrivent, la recommandation de l'ANESM : « La bientraitance : définition et repères pour la mise en oeuvre », le guide de l'HAS et le kit des 7 outils

- **Les outils et méthodes du référent bientraitance**

Les outils et méthodes pour animer la culture de la bientraitance et pour communiquer efficacement avec toutes les parties prenantes, les principes pour une démarche pédagogique efficace

- **Apports théoriques, Mise à disposition d'outils, Echanges d'expériences**

Le renouvellement de la certification à 3 ans est effectué par un suivi documentaire de l'activité du certifié et sur le maintien et la mise à jour de ses connaissances des textes juridiques et réglementaires liés à la bientraitance et à la prévention de la maltraitance.

Pour assurer le renouvellement de son certificat, la personne certifiée doit démontrer que depuis le maintien de sa certification, elle a :

1. Réalisé un minimum de 3 actions dans le champ de la bientraitance. Ces actions peuvent, au choix, être les suivantes : Animation de réunions, de séances d'information, ou d'actions de formations sur le thème de la bientraitance Soutien et conseil sur la bientraitance aux professionnels Prise en charge de l'animation de la bientraitance dans l'établissement et / ou service La personne certifiée doit fournir une attestation signée par le commanditaire de l'action menée.
2. Suivi une formation d'1 journée minimum relative à l'un des domaines de compétences du référentiel de compétences « Référent Bientraitance » (évolutions législative et réglementaire liées à la bientraitance...)
3. Réussi le QCM d'AFNOR Certification sur la mise à jour de ses connaissances du domaine de la bientraitance dans le secteur sanitaire, social ou médico-social

Public

Tout professionnel du secteur social ou médico-social

Durée

4 jours de formation. Coût de la formation : 2450€ (coût de la certification en sus: 600€TTC).Le programme peut être réalisé en intra (sur devis).

Agrément

Afnor

Ville(s) / Date(s)

PARIS 2020 : 15/16 septembre + 30 septembre et 1er octobre - Examen le 2 octobre à 9h